



En plus des gestes barrières et des consignes sanitaires, nous nous engageons à respecter la charte suivante :

1 - Port de masque

Le port du masque sera rendu obligatoire sur tous nos événements, en intérieur et en extérieur. Pour les participants ne disposant pas de leur masque personnel, nos équipes d'animation en fourniront en quantité nécessaire sur chaque événement. Ces masques à usage unique seront agréés aux normes AFNOR.

Des poubelles dédiées seront à disposition pour jeter l'ensemble du matériel sensible.

2 - Gel hydroalcoolique

Sur chacun de nos événements d'entreprise, les participants pourront bénéficier de gel hydroalcoolique. En fonction de la typologie d'animations, nous nous adapterons afin de s'assurer que chacun d'entre eux puisse se désinfecter les mains dans le respect des gestes barrières et des normes sanitaires. Avec du gel hydroalcoolique disponible sur chaque table et / ou sur chaque atelier, il sera demandé aux participants de se nettoyer régulièrement les mains durant l'animation ou à la fin de chaque rotation selon la configuration de l'activité.

3 - Animation en intérieur

Pour les événements d'intérieur, nous mettrons tout en place pour respecter les règles du lieu qui accueille l'événement. Nous limiterons les déplacements dans les salles et favoriserons une position assise autour de tables dédiées à chaque équipe (10 personnes maximum par équipe) dans le respect du principe de distanciation. Pour une activité avec ateliers nécessitant un déplacement, un système de rotation dans un sens unique sera mis en place selon les lieux et les espaces afin de limiter au maximum les contacts entre les participants et d'éviter qu'ils ne se croisent. Ces mesures de sécurité sanitaire permettront également de laisser le temps à nos équipes d'animation pour désinfecter et nettoyer correctement les ateliers après chaque rotation.



4 - Limitation du nombre de participants

Le nombre de personnes pouvant être accueillies simultanément sur un événement sera limité en fonction des réglementations gouvernementales en matière de rassemblement à la date de l'animation.

5 - Nettoyage et désinfection du matériel d'animation

Le matériel nécessaire à la réalisation de nos animations team building ou de soirée d'entreprise sera immobilisé durant 72h (délai pendant lequel le virus reste viable sur les matériaux, notamment le plastique). Si ce délai ne peut pas être respecté, le matériel sera désinfecté avec des produits homologués (lingettes bactéricides, virucides et fongicides). Sur le terrain, ces mêmes lingettes désinfectantes seront disponibles au niveau des ateliers mis en place afin de les nettoyer après chaque rotation (ex. : bornes digitales issues du team building développement durable). Dans la même optique, les tablettes tactiles mises à la disposition des participants dans le cadre des activités digitales de type Rallye, Enquête, Quiz, ... seront également nettoyées avant tout démarrage d'animation.

6 - Equipe d'animation

La prévention sanitaire sera appliquée en 1er lieu sur nos équipes d'animation sans exception. Avant chaque départ sur un événement d'entreprise, nos animateurs auront, à titre d'exemple, l'obligation d'identifier de potentiels symptômes fiévreux via thermomètre infrarouge. Pour un cas avéré, l'animateur sera remplacé en amont de l'activité sans avoir de contact avec le reste de l'équipe. L'équipe d'animation portera également un masque durant l'intégralité de la prestation.

7 - Modification des règles du jeu ou des ateliers

Afin de respecter les mesures sanitaires et garantir la convivialité, l'adh de nos jeux, le coté ludique, nous pouvons modifier certaines règles du jeu ou changer des ateliers au sein de nos animations. Cela sera mentionné et n'impactera pas l'expérience des participants.



Le Réseau Européen de Team Building est engagé à vos côtés
pour des événements respectant les gestes barrières

